Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_18-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du rapport annuel 2022 de la Délégation de Service Public pour la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_18-DE

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a conclu, le 21 décembre 2010, une convention de Délégation de Service Public pour la gestion du Golf des Fontenelles avec BLUEGREEN, dont l'exécution est effective depuis le 1er janvier 2011.

Le délégataire a remis son rapport annuel comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat, et une analyse de la qualité des services, ainsi qu'une présentation des conditions d'exécution du Service Public. Ce rapport, figurant en annexe, doit être soumis à l'assemblée délibérante de l'autorité délégante.

Ce rapport fait état d'un chiffre d'affaires 2022 de 1 078 313 € HT. Ce chiffre d'affaires est le meilleur chiffre d'affaires réalisé sur la durée de la Délégation de Service Public. Il était de 1 030 810 € HT en 2021, de 779 113 € HT en 2020, de 915 930 € HT (restauration de 33 275 € HT incluse) en 2019 et de 1 012 730 € HT (restauration de 184 186 € HT incluse) en 2018, avant la période COVID.

Compte tenu de ce chiffre d'affaires, la redevance due par le délégataire de 7 % des produits d'exploitation hors restauration et bar, s'élève à 75 482 € contre 72 156,70 € l'an passé.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment sa troisième partie « Concessions »,
Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des statuts de la Communauté de Communes et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la convention de Délégation de Service Public pour la gestion du Golf conclue en 2010,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 7 décembre 2023,
Vu le rapport annuel 2022 du délégataire,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article 1</u> : PREND ACTE du rapport annuel 2022 de la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie remis par le délégataire FORMULE GOLF (BLUEGREEN) ;

<u>Article 2</u> : PRECISE que le montant de la redevance annuelle due par le délégataire s'élève à 75 482 € (7 % du chiffre d'affaires annuel 2022 de 1 078 313 € HT).

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.